Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: - (1923)

Heft: 40

Rubrik: Avis divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

9° Simplification des conditions régissant les certificats d'origine ;

10° Simplification des réglementations touchant les voyageurs de commerce et leurs échantillons. Opportunité d'une uniformisation dans cet ordre d'idées;

11° Des meilleures méthodes de simplifier la procédure concernant les sujets suivants :

a) Le dédouanement rapide des marchandises :

b) La visite des bagages des voyageurs;

c) Le régime de l'admission temporaire, le versement conditionnel des droits ou de la caution et les conditions auxquelles leur remboursement est subordonné;

d) Le régime du trafic de perfectionnement à l'étranger et les procédés de vérification des marchandises réimportées, le régime des marchandises en retour et les conditions et formalités imposées pour leur libre réimportation;

e) Le régime des marchandises entreposées et des taxes auxquelles elles sont soumises.

12° Procédure à adopter pour mettre en vigueur internationalement, dans le présent et dans l'avenir, les décisions de la Conférence Internationale sur les formalités douanières.

La délégation de la Chambre de Commerce Internationale sera composée de :

Mr. Willis H. Booth, Président de la Chambre de Commerce Internationale, Vice-Président de la Guaranty Trust Co, of New-York.

M. Etienne Clementel, ancien Ministre du Commerce, Sénateur, Président-Fondateur de la Chambre de Commerce Internationale, Président du Comité National Français de la Chambre de Commerce Internationale.

M. Alfredo Fortunati, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rome.

M. Alfred Frey, Président du Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie.

Dr. François Hodac, Secrétaire général de la Fédération des Industriels Tchécoslovaques.

M. Axel Vennersten, ancien Ministre des Finances, Suède.

Experis de la Délégation:

Mr. E. Raymond Streat, Secrétaire de la Chambre de Commerce de Manchester.

M. Alexis Duchon, Secrétaire général de la Fédération de la Mécanique (France).

Mr. Chauncey D. Snow, Directeur de la Section du Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce des Etats-Unis d'Amérique.

Secrétaire de la Délégation:

M. Edouard Dolleans, Secrétaire général de la Chambre de Commerce Internationale.

RESUME DES DOCUMENTS OFFICIELS Suisse

DOUANES

Finance de Monopole

Les baies de genièvre importées sous les numéros 30 et 966 du tarif des douanes et les raisins secs importés sous le N° 33 du même tarif sont exemptés, jusqu'à nouvel ordre, du paiement des droits de monopole, en tant que ces denrées sont déclarées à l'importation comme étant destinées à l'alimentation.

(Arrêté du Conseil fédéral du 10 août 1923).

France

EXPORTATION

Abrogation à la prohibition de sortie 219 *bis.* — Déchets de fer zingué (galvanisé).

(Journal Officiel du 9 août 1923.)

Douanes

Droits de sortie

Sont prorogés pour une nouvelle période de trois mois, à compter du 22 août 1923, les taux des droits de sortie fixés à titre temporaire sur diverses catégories d'os bruts de bétail par le décret du 16 février 1923.

(Décret du 2 septembre 1923.)

AVIS DIVERS Avis aux Membres de la Chambre

Constatant que les membres de notre Chambre de Commerce font trop rarement usage de nos locaux, nous tenons à leur rappeler que ces derniers leur sont en tous temps largement ouverts, qu'ils y trouveront des bureaux pour y faire leur correspondance et recevoir leurs visites, et une bibliothèque contenant, entre autres de nombreux annuaires et livres d'adresses suisses et français, les principales statistiques commerciales suisses et françaises, les tarifs douaniers, les tarifs de chemins de fer, etc., et une salle de lecture où sont rassemblés un grand nombre de journaux et périodiques.

Documentation

Les Sociétés Anonymes faisant partie de la Chambre de Commerce Suisse en France, de même que les Chambres de Commerce cantonales et les Associations professionnelles sont instamment priées de nous faire parvenir leurs rapports annuels.

Ces rapports dont nous n'avons le plus souvent connaissance que par les extraits qu'en donne la presse, nous sont indispensables pour assurer le bon fonctionnement de notre service de documentation et pour nous tenir au courant, d'une façon complète, de la situation des diverses branches de notre Commerce et de notre Industrie.

Nous adressons, dès maintenant, nos plus vifs remerciements aux Associations et Sociétés qui voudront bien répondre à notre appel.

D'autre part, nous rappelons à nos Membres, ainsi qu'à toutes les maisons d'exportation suisses que, pour nous permettre de renseigner d'une façon toujours plus complète et efficace les personnes qui ont recours à nos services, il nous serait très utile de posséder leurs catalogues, prospectus et prix-courants. Nous serons très reconnaissants à toutes les maisons qui voudront bien nous faire parvenir ces documents de publicité. Nous prions, en outre, les maisons qui ne nous ont pas encore fait connaître les noms de leurs agents ou représentants en France, de bien vouloir le faire sans tarder, cela dans leur propre intérêt.

Offre de locaux

A sous-louer pour Sociétés ou Administrations, moitié d'un vaste appartement sur belle avenue, quartier central, au 3° étage, ascenseur, électricité, téléphone, chauffage.

S'adresser à la *Chambre de Commerce* Suisse en France, 61, avenue Victor-Emmanuel III.

Offres et demandes d'emploi

Le Secrétariat-Général de la Chambre de Commerce Suisse en France a reçu, ces derniers temps, diverses offres de service pour les emplois suivants:

Directeurs d'usines, ingénieurs-mécaniciens, ingénieurs-électriciens, chimistes, secrétaires-juristes, chefs de bureau, employés intéressés, etc.

Service de représentation

Nous rappelons à nos lecteurs que la Chambre de Commerce Suisse en France possède un service de représentation et que toutes les personnes qui désirent s'occuper de la représentation en France de Maisons suisses, ou en Suisses de Maisons françaises, sont priées de s'inscrire à nos bureaux.

PETITES ANNONCES

LAINE, COTON, KAPOK, etc., touter pour fabriques, matelasserie, literie, fila ture et autres utilisations sont fournis dans les meilleures conditions par G.-A'SCHNEIDER, 5, rue des Tonneliers, Marssille

Pour le Comité de Direction: Le Président: FERDINAND DOBLER.